

Paris, le 5 mai 1870



Legation de Suisse
en
France.

399/77

Confidentiel.

Monsieur le Président
 Je vous ai écrit
 rapport de ce jour relatif au chemin
 de fer du Simplon que M. le Général
 Farre et que M. Gambetta avaient parlé
 d'une autre question que j'avais eu
 devoir réserver pour un rapport
 spécial. Il s'agit de la construction
 de fortifications en Suisse. Je m'
 empresse de vous rendre compte de cette
 partie de mes entretiens avec ces messieurs.

I Entretien avec M. le Général Farre.

M. le Ministre de la Guerre a pris
 l'initiative, après m'avoir fait part
 de sa première impression au sujet
 du percement du Simplon, de me
 parler « de l'agitation qui se fait en
 Suisse dans les cercles militaires et civils »

Monsieur

Monsieur Wälti
 Président de la
 Confédération suisse

Berne



sur la question des fortifications
 à la frontière franco - suisse. Je puis
 vous assurer a dit le Ministre de la
 Guerre, que tous les ouvrages français
 élevés depuis 1870 sur la frontière
 franco suisse ont un caractère
 exclusivement et uniquement défensif.
 Pour aucun officiers supérieurs, en état
 de juger ces questions, ne pourrait songer
 à attribuer à ces forts un caractère
 offensif. Puisqu'on s'est placé en
 Suisse à propos de cette agitation
 sur le terrain de la possibilité d'une
 guerre entre l'Allemagne et la France,
 il me sera permis de dire qu'il ne
 pourrait pas être censé de la part de
 la France de tenter une invasion de
 l'Allemagne par la Suisse. Quel
 intérêt la France pourrait elle avoir
 à apporter aux forces allemandes
 celles dont dispose la Confédération?
 Nous connaissons les forces de la
 Suisse sans patriotisme; nous savons
 nous ne pouvons pas avoir la moindre
 intention de violer, le premier sa

« neutralité, mais cela n'aurait pas
 « de bon sens de superposer aux difficultés
 « d'une guerre franco allemande, les
 « obstacles de toute nature, militaires
 « et politiques que ferait naître la
 « violation d'un territoire dont la
 « neutralité est garantie par le droit
 « public européen. J'irai même plus
 « loin, a continué le Général Fauré, non
 « seulement les nouveaux forts construits
 « par nous à la frontière suisse nous
 « aucun caractère offensif contre la
 « Suisse, mais ils contribuent à nous
 « avoir, à renforcer la neutralité de
 « notre pays. Puisque nous nous sommes
 « dans l'hypothèse d'une guerre franco
 « allemande est ce qui il n'est pas préférable
 « qu'on se sache à Berlin que si une
 « armée allemande essayait de traverser
 « la Suisse et réussissait à franchir votre
 « territoire elle rencontrerait à la frontière
 « française des fortifications importantes?
 « Il me paraît qu'on se rend compte
 « en Allemagne du caractère défensif

« ces forts, puisqu'on n'a pas vu de
 « nouvelles défenses le long de la
 « frontière entre la Suisse et l'Allemagne.
 « Je tiens donc à vous répéter, en terminant
 « que nous ne pouvons pas songer
 « à des ouvrages offensifs contre la
 « Suisse, et j'ai tenu à profiter de cette
 « occasion pour vous le dire. »

J'ai répondu à M. le Général Farre,
 qui en décembre 1877 j'avais déjà eu
 l'occasion d'entretenir de cette question
 M. Waddington qui venait de prendre
 le portefeuille des affaires étrangères.
 (V. offic. du Conseil fédéral. 30 octobre 1877)

Rapport de la Légation 26 décembre 1877/
 et que M. d'Harcourt, alors ambassadeur
 à Berne avait fourni au Conseil
 fédéral des explications tout à fait
 semblables à celles qu'il venait de me
 donner (V. offic. du Conseil fédéral
 du 11 janvier 1878). J'ai ajouté que je
 n'avais reçu du Conseil fédéral ni
 communications, ni instructions sur
 ce sujet depuis cette époque, en sorte que
 je devais m'abstenir d'aborder le fond

même de la question. J'ai ajouté cependant que cette question des fortifications préoccupait en Suisse l'opinion publique et les cercles militaires à un plus haut degré aujourd'hui qu'à l'époque de mon entretien avec le Waddington et de l'entretien de lui et Harcourt avec M. le Président de la Confédération.

J'ai fait observer que la Suisse dans tout ce qui touche à la défense de sa neutralité avait toujours tenu les regards dus à tous ses voisins aux besoins de sa sécurité et que le Conseil fédéral saurait en cette circonstance encore s'inspirer des mêmes sentiments, et j'ai terminé en disant au Général Farre que je ne manquerais pas de vous rendre compte de notre conversation.

II. Entretien avec M. Gambetta

J'ai dit à M. Gambetta que le Général Farre, à l'occasion de notre entretien sur le Simplon (voir rapport spécial de ce jour) m'avait aussi parlé de l'agitation qui se manifestait

en Suisse à propos des fortifications.

M. Gambetta avait déjà eu connaissance de cette conversation par le Cérésolo et a développé avec chaleur, et en manifestant des sentiments de vive sympathie pour notre pays l'idée de lui - le Général Farre, que les nouveaux ports français n'ont aucun caractère offensif et qu'il ne pourrait entrer dans l'idée d'aucun gouvernement français de violer le premier la neutralité de la Suisse et d'ajouter la résistance de l'armée suisse et des complications européennes aux difficultés d'une guerre franco allemande. M. Gambetta a ensuite répété que les nouveaux ports français étaient plutôt une sauvegarde de la neutralité suisse puis qu'une armée étrangère qui aurait réusé à la violer, serait certaine de rencontrer ce nouvel obstacle.

J'ai répondu à M. Gambetta dans le même esprit qu'à au Général Farre.

Meilleures agrées, Monsieur le Président,
les assurances de ma très haute
considération

Le Ministre de la Conféd.^{on} Suisse

Wern